

# BIEN AGIR EN ZONE HUMIDE : LES BOISEMENTS



## 6 PLANTATION DE LA RIPISYLVE

La ripisylve est une bande boisée à caractère humide qui se développe le long des cours d'eau.

Les **bandes boisées connectées** aux cours d'eau (ripisylve) sont généralement composées d'essences ligneuses et semi ligneuses caractéristiques des zones humides (aulnes, frênes, saules...). Elles sont influencées par **le niveau des eaux de la rivière** et **par l'usage des parcelles rivulaires**.

### INTÉRÊTS



CONSERVATION DE  
LA BIODIVERSITÉ



DIVERSITÉ DES  
HABITATS



ÉPURATION  
DES EAUX



INFILTRATION DES  
EAUX SOUTERRAINES



LUTTE CONTRE  
L'ÉROSION DES BERGES



PUITS DE  
CARBONE



RESSOURCE  
EN BOIS



STRUCTURATION  
DES PAYSAGES



VARIATION DE LA  
LUMINOSITÉ



### DÉGRADATIONS OBSERVÉES

- Plantation d'essences non adaptées (peuplier)
- Dégradation par les animaux d'élevage
- Coupe rase pour « faire propre »

## PLANTATION DE LA RIPISYLVE

Interface entre les milieux aquatiques et terrestres, la ripisylve, ou boisement rivulaire, **protège les cours d'eau et leurs berges** de la pollution et de l'érosion. Par endroits dégradée ou absente, il est nécessaire de la replanter. Avant toute action de reboisement des rives, un **diagnostic précis** peut être fait par un technicien du Syndicat du Bassin versant de Grand-Lieu afin de définir **le mode d'action le plus adapté**.

### CHOIX DES ESSENCES

La **diversité des essences et des strates** de la végétation rivulaire est une garantie du bon fonctionnement de la ripisylve. Les principales essences utilisables dans les ripisylves sont :

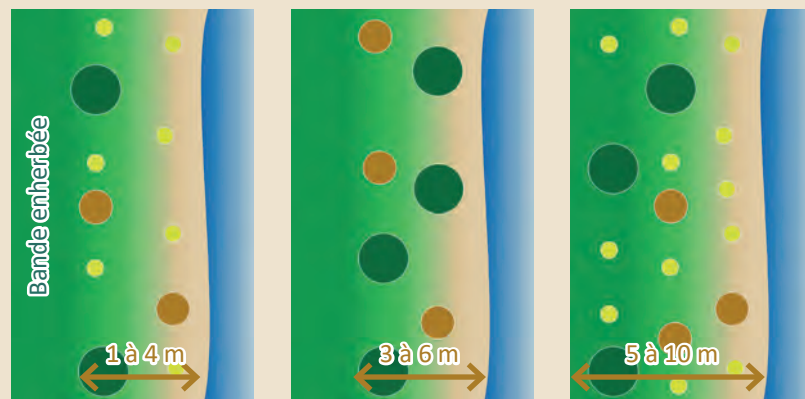
- Le **chêne pédonculé**
- L'**aulne glutineux**
- Le **frêne**
- Le **saule blanc**

#### ⚠ À ÉVITER :

- Les **peupliers et résineux** (racines superficielles ne stabilisant pas les berges)
- Les **chênes sessiles et hêtres** (ne se développent pas en milieu humide)
- Les **robiniers et érables negundos** (envahissants).

### DISPOSITION DES PLANTS

Selon la largeur disponible au bord du cours d'eau, et les usages observés sur les berges (pêche) la disposition optimale des plants varie. L'idéal est de planter sur **2 à 3 lignes**, soit une bande de **5 à 10 m de largeur**. Les écartements entre les plants varient selon la largeur disponible et l'emprise des essences choisies.



- Arbre de haut jet (espacés de **6 à 8 m** les uns des autres)
- Arbres à recéper (espacés d'**1 à 2 m** des autres arbres)
- Arbustes (**parsemés** sur la largeur disponible)

### PLANTATION

Les plants doivent être mis en terre sur un **terrain débroussaillé**.

#### PRÉCONISATIONS TECHNIQUES :

- Utiliser des plants de **60 cm à 1 m** pour les arbres et **40 à 80 cm** pour les arbustes
- Creusez un trou de **30 à 50 cm de côté** pour ameublir localement le sol
- Veiller à **ne pas enterrer le collet** (zone située entre les racines et la tige)
- **Tasser la terre** légèrement au pied

⚠ Utiliser des plants de **provenance locale**

### BOUTURE

La technique de la bouture est particulièrement adaptée pour le **saule**. Elle peut être effectuée sur place avec les saules voisins du lieu à végétaliser.

#### PRÉCONISATIONS TECHNIQUES :

- Utiliser des branches de **60 cm à 1 m** de long pour **1,5 cm** de diamètre minimum
- Tailler la branche en **biseau**
- Enfoncer la bouture dans le sol aux **3/4 de sa longueur**
- Placer les bourgeons **vers le haut**

⚠ Penser à **varier** les espèces utilisées

### PROTECTION DES PLANTS

**LE PAILLAGE** : Disposé **au pied de chaque plant**, il en existe plusieurs types (broyat végétal, amidon, feutre type rub-bio, plaquettes, granulés de lin, etc.). Cette technique facilite la **reprise des plants**, limite la **concurrence des herbacées** et allège l'entretien.

**LA PROTECTION INDIVIDUELLE** : Un grillage en mailles disposé autour de chaque plant et agrafé sur des piquets protège les plants de la **faune herbivore**. La hauteur conseillée est **de 60 cm pour les arbustes**.

### QUAND ?

Les périodes les plus favorables aux plantations sont :

- Entre **mi-novembre et début décembre**
- De **mi-février à début avril** (en cas de démarrage tardif de la végétation)